

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IPPF

Jeudi 23 & vendredi 24 juillet 2020 (réunion virtuelle)

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE

| Administrateur-riche-s présent-e-s | Participants |
|---|---|
| Isaac Adewole | Varun Anand, Directeur, Division Finance & Technologie |
| Abhina Aher | Mina Barling, Directrice, Relations extérieures |
| Rosa Ayong-Tchonang | Alvaro Bermejo, Directeur-Général |
| Ulukbek Batyrgaliev | Snjezana Bokulic, Directrice, Division Performance |
| Bience Gawanas | Giselle Carino, DR, WHR |
| Kate Gilmore – Présidente | Mariama Daramy-Lewis, Directrice, Division Personnel, Organisation & Culture |
| Surakshya Giri | Tomoko Fukuda, DR, ESEAOR |
| Josephine Obel | Caroline Hickson, DR, Réseau européen |
| Adriana Mendoza Bautista | Mme Manuelle Hurwitz, Directrice, Division des programmes |
| Jacob Mutambo | Sonal Mehta, DR, Région Asie du Sud |
| Donya Nasser | Elizabeth Bennour, DR par intérim, Région du Monde arabe |
| Aurélia Nguyen | Marie-Evelyne Petrus-Barry, Directrice régionale, Région Afrique |
| Deika Nieto Villar | Paula Sofowora, Directrice, Département juridique, risques et conformité |
| Elizabeth Schaffer | M Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance et Accréditation |
| Kobe Smith | Daniel McCartney, Représentant de l'association du personnel /Conseiller technique, VIH |
| | Aileen McColgan, Conseil juridique |
| | Caroline Dickinson, Secrétaire de réunion |
| | <u>Participants à quelques sessions spécifiques :</u> |
| | Riva Eskinazi, Directrice, Partenariats stratégiques & développement |
| | Seri Wendoh, Haute conseillère technique, Genre |
| | Julie Taft, Directrice, pôle humanitaire |
| | Sam Greenberg, Redstone Strategy (externe) |
| | Lee Green, Redstone Strategy (externe) |

Bienvenue et introduction

Kate Gilmore, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette 2nde réunion du Conseil d'administration de l'IPPF. La Présidente accueille en particulier la Conseillère juridique de l'IPPF, Aileen McColgan, et le nouvellement élu représentant de l'association du personnel, Daniel McCartney. Tous deux se présentent ensuite au Conseil.

Hommages

La Présidente renvoie ensuite les participant-e-s à la liste des hommages rendus en honneur des personnes récemment disparues. A savoir : Mme Anastasie Noutchaya (Association membre du Cameroun), M Barout Ibet (Association membre du Tchad), M Edmond Espérance Kombo (Association membre du Congo), Professeur Alois Nguma Monganza (Association membre de la République démocratique du Congo), Mme Zelda Nhlabatsi (Association membre d'Eswatini), M Gift Malakwa (Association membre de Zambie), Dr José Jarquin (Association membre d'El Salvador) et Wilfred Mbam Nkwagu (Association membre du Nigeria). Le Conseil souhaite consigner ses remerciements pour leurs extraordinaires contributions à la Fédération et envoie ses condoléances à leurs familles.

Vote

La Présidente confirme que pendant ces réunions virtuelles, le système de messagerie et de vote électronique sera utilisé pour voter. La Présidente suggère que tant que possible le Conseil doit s'efforcer de parvenir à une compréhension et un consensus mutuels.

1. Procédures d'usage

1.1 Excuses pour absence

Il n'y a pas d'excuses pour absence. Il est noté que Donya Nasser se joindra à la réunion plus tard et que Josephine Obel devra peut-être quitter la réunion plus tôt.

1.2 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le Conseil prend note du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de gouvernance les 15 et 16 mai 2020.

Le procès verbal de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 17 mai 2020 est **adopté** comme rapport exact des délibérations de l'assemblée.

Le Conseil examine la liste des mesures de la dernière réunion et note que toutes les questions soulevées ont été traitées ou sont en cours.

1.3 Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire

Le CA examine l'ordre du jour et l'horaire de la réunion. La Présidente informe l'assemblée que des modifications seront peut-être apportées à l'horaire afin de tenir compte des disponibilités des administrateur-ric-e-s pendant la réunion.

Il est reconnu qu'il n'avait pas été possible d'envoyer à temps les documents autres que dans la version anglaise suite à des problèmes logistiques et au fait que certains membres du personnel étaient absent des bureaux. Il **est noté** qu'à l'avenir les documents des réunions du Conseil d'administration seront communiqués aux membres du CA deux semaines avant la réunion et ce dans toutes les langues de travail du Conseil.

Un membre du Conseil demande des informations sur les négociations avec la Région WHR et sur la situation au Réseau européen. Des mises à jour sont également demandées sur les questions de protection et d'intégrité soulignées dans le rapport du DG. La Présidente informe le CA que ces points seront traités au point 2 de l'ordre du jour.

Suite à des demandes des administrateur-riche-s, il **est noté** qu'il y aura lors de la prochaine réunion du conseil un point de l'ordre du jour sur la stratégie des jeunes.

Le CA **approuve** à l'unanimité l'ordre du jour et l'horaire de la réunion.

2. Rapports de la Présidente et du Directeur-général

Les rapports de la Présidente et du Directeur-général avaient été communiqués aux membres du CA en amont de la réunion (voir documents référencés CA/07.20/DOC2.1 & 2.2). Ceux-ci viennent en complément aux mises à jour envoyées par email depuis la dernière réunion.

La Présidente met le CA à jour sur les négociations en cours avec la Région Hémisphère occidental (WHR) sur le nouvel accord-cadre qui guidera les relations de travail entre le Secrétariat central et WHR. Jusqu'à présent, trois réunions ont eu lieu, avec des discussions positives et franches. WHR a fourni un texte détaillé actuellement à l'étude. Nous avons espéré avoir un accord en place pour cette réunion, mais ce n'est pas le cas et les négociations se poursuivent.

En réponse à une requête d'informations à propos du Réseau européen (EN), le DG explique qu'un accord-cadre ne sera pas nécessaire ici. EN cherchait à renouveler ses documents d'association locale. Le Réseau européen est enregistré en Belgique en tant qu'ONG internationale et ses statuts doivent être révisés afin d'être en conformité avec l'IPPF après la réforme. Les avocats ont préparé une proposition de révision et quelques modifications ont été approuvées et apportées. Ce document sera porté devant le CA en temps voulu puis au Conseil Régional car il doit être approuvé par le Roi des Belges. On prévoit que le processus se déroulera sans heurts et qu'il sera terminé d'ici la fin de cette année.

En ce qui concerne les questions relatives aux jeunes, le DG indique que le Manifeste des jeunes a été lancé à New Delhi en novembre. Celui-ci s'appuyait sur les résultats d'une vaste enquête menée auprès d'environ 16 000 jeunes.

L'influence la plus directe du Manifeste a trait à l'élaboration du business plan de la Fédération et au financement des projets restreints, en particulier en ce qui concerne la sélection de centres d'excellence en éducation sexuelle intégrée, le centre de leadership pour les jeunes, le fonds d'entreprise sociale pour les jeunes et un projet de faisabilité de l'AM indienne. Le principal point en suspens concerne l'accueil de forums régionaux de jeunes, afin de convenir de la manière d'intégrer leur action à l'échelon régional. Ceux-ci ont été reportés en raison du Covid-19, mais certaines régions espèrent les mettre en place virtuellement en septembre/octobre. Le Manifeste des jeunes a également influencé l'élaboration du nouveau Secrétariat unifié. Un poste « Global Youth » a été créé qui sera basé au Bureau régional de l'Afrique à Nairobi. Cette région dispose de l'un des réseaux de jeunes les plus puissants (*Mouvements d'actions pour les jeunes*) et les besoins des jeunes dans la région sont parmi les plus élevés du monde.

En ce qui concerne les questions d'intégrité, il est noté que celles-ci sont normalement traitées par le Comité des membres (CM), mais en raison de la transition, le CM n'est toujours pas opérationnel. Le DG communique alors au Conseil de plus amples informations sur deux incidents graves, l'un lié à l'AM de Syrie et l'autre impliquant l'AM du Kenya. L'AM de Syrie avait découvert un problème potentiel de protection impliquant un membre de son instance de gouvernance à titre privé ; elle a réagi rapidement et ce membre a été renvoyé. En ce qui concerne l'AM du Kenya, une enquête indépendante est en cours quant à l'intégrité financière de l'association et à des questions de protection. L'IPPF a suspendu ses contributions à l'AM et un membre du personnel a été suspendu dans l'attente des résultats de l'enquête. Les donateurs ont également été informés. Par ailleurs, d'autres problèmes moins importants sont en cours de traitement par les bureaux régionaux. Le DG informe le CA que davantage d'allégations pourraient provenir de certaines régions à la suite de récents changements de personnel, et l'équipe de direction étudie comment adopter une approche plus proactive.

Au cours de la discussion qui suit, les membres du Conseil demandent des informations complémentaires sur ces deux cas ainsi que des éclaircissements sur la procédure de signalement au Conseil, quand ces incidents ont-ils été détectés et quand des mesures ont-elles été prises, quel a été l'impact sur la réputation de la Fédération et quelles leçons ont été tirées pour éviter que de tels cas ne se reproduisent.

Le DG indique qu'il s'agissait de deux situations très différentes. En ce qui concerne l'AM syrienne, le lanceur d'alerte a signalé le cas il y a un peu plus d'un mois et le Bureau régional a pris des mesures immédiates. L'instance de l'AM a répondu dans un délai d'une semaine et pris les mesures appropriées. Dans le cas de l'AM du Kenya, une enquête a été ouverte. Le Secrétariat avait convoqué une réunion avec l'AM juste avant le confinement, réunion qui n'a pas pu avoir lieu. Cependant, les avocats sont désormais en charge du dossier et ils procèdent avec célérité. La révélation de ces deux cas et la rapidité de réaction sont liées à la réforme de la Fédération. Avant la réforme, il aurait été très difficile de traiter de tels cas en raison des structures en place. La

Fédération s'est engagée à réagir rapidement et à appliquer sa politique de tolérance zéro. La prévention consiste à remettre en question des cultures, favoriser le lancement d'alerte et agir rapidement. Ces cas auraient généralement été renvoyés devant le Comité des membres, le/la chargé-e de la protection des administrateur-riche-s et le Comité d'audit, des finances et des risques – le Conseil en son ensemble étant informé en temps opportun dans les cas les plus graves présentant un risque de réputation important.

En réponse à une question sur la position du Secrétariat concernant la couverture médiatique de tels cas, le DG indique qu'il y a au sein du Secrétariat une équipe de communication de crise expérimentée, dirigée par la Directrice des relations extérieures. Dans de nombreux cas, la décision consiste à ne pas répondre directement, l'approche utilisée était cependant généralement adoptée en consultation avec l'AM concernée.

Un membre du CA demande s'il existe un code de conduite que les volontaires et le personnel doivent signer. Le DG répond que le Secrétariat utilise en effet un document de ce type pour certains événements auxquels participent volontaires et personnels, mais il n'est pas certain que toutes les AM disposent d'un tel outil.

En réponse à une question sur le calendrier de la signature de l'accord avec WHR et à une demande de rapport plus détaillé, la Présidente précise que l'on avait espéré finaliser les négociations en amont de cette réunion du Conseil. La principale pierre d'achoppement concerne certains détails du système d'allocation des ressources.

Il **est noté** que le Conseil recevra d'autres mises à jour sur les cas décrits ci-dessus, ainsi que sur la poursuite des négociations avec WHR.

Le Conseil **note** les rapports de la Présidente et du DG.

3. Réforme de la gouvernance

3.1 Confirmation du/de la Président-e du Conseil

Bience Gawanas prend la parole pour ce point de l'ordre du jour et Kate Gilmore se retire de la réunion.

Le DG rappelle aux membres du Conseil qu'on leur avait initialement demandé d'indiquer s'ils souhaitaient présider le Conseil. Un petit nombre de personnes s'était manifesté. Le Comité de transition avait examiné la liste et proposé au CA que Kate Gilmore fusse la Présidente par intérim jusqu'à ce que le Conseil fusse en mesure de nommer son/sa Président-e. Le CG avait approuvé cette recommandation. Il est aujourd'hui demandé au Conseil s'il souhaite confirmer cette décision ou s'il souhaite lancer le processus de sélection de son/sa président-e.

Un membre du Conseil demande que tous celles et ceux qui avaient initialement indiqué leur intérêt se manifestent maintenant et indiquent

s'ils/elles souhaitent toujours être considéré-e-s pour le poste de Président-e du CA. Trois membres du Conseil se manifestent et déclinent à se présenter.

Le Conseil nomme Kate Gilmore Présidente du Conseil pour un mandat de trois ans, avec 13 voix pour et une abstention. Kate rejoint la réunion, est informée de la décision et est félicitée.

3.2 Révision de politique(s)

Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance & Accréditation, renvoie le CA au document référencé CA/07.20/DOC3.2, qui fait état de propositions d'amendements à la politique 1.8 de l'IPPF : Conseil d'administration – attributions. Ces amendements ont pour objet d'harmoniser certaines dispositions relatives aux mandats tant dans les Règlements de l'IPPF que dans la politique 1.8 de l'IPPF.

Après quelques éclaircissements sur des points de terminologie dans la politique, **le Conseil approuve à l'unanimité les amendements proposés à la politique 1.8 de l'IPPF : Conseil d'administration – attributions.**

3.3 Participation aux Comités du Conseil

3.4 Echelonnement du Conseil

Le Conseil examine le document référencé CA/07.20/DOC3.3 & 3.4 dans lequel on trouve une proposition relative à l'échelonnement du premier mandat des membres du Conseil, ainsi que la recommandation d'avaliser les nominations des Président-e-s et membres des Comités du CA ainsi que de nouvelles responsabilités pour les administrateur-ric-e-s.

Il est précisé que le processus de reconduction des administrateur-ric-e-s impliquera un examen de la performance de chacun-e d'entre elles/eux par le Comité des nominations et de la gouvernance (CGN), sous réserve du désir de ces dernier-ère-s de se présenter pour un second mandat – second mandat qui sera automatiquement d'une durée de trois ans.

En réponse à une question sur les mandats des jeunes membres du CA et sur l'existence ou non d'un coordinateur des jeunes au Conseil, Achille Togbeto indique que bien que le Conseil n'ait pas de coordinateur des jeunes, il existe dans la politique 1.8 une disposition spécifique permettant d'assurer la continuité des jeunes membres.

Un membre du Conseil souligne qu'en ce qui concerne les administrateur-ric-e-s dont le premier mandat est d'un an dans le cadre du système d'échelonnement, les normes d'évaluation utilisées par le CNG pourraient être difficiles à appliquer. Il est reconnu qu'il s'agit là d'un problème potentiel et que la Présidente a recommandé au CNG d'en tenir compte lors de son examen des performances. Le CNG a également accepté de communiquer aux administrateur-ric-e-s les critères selon lesquels ils et elles seront évalué-e-s.

En ce qui concerne les mandats des Président-e-s des Comités, il est souligné que le mandat de trois ans exclurait quiconque dont le mandat initial serait d'un ou de deux ans dans le cadre du système d'échelonnement proposé. En outre, le bassin de personnes éligibles sera toujours limité à un tiers des membres du Conseil. Il est confirmé que c'est la seule façon de procéder à un échelonnement des membres du Conseil. La Présidente ajoute qu'il y aura un roulement des membres du CA en raison de circonstances naturelles, de sorte qu'il pourrait y avoir d'autres occasions pour celles et ceux-ci de présider des Comités. Cela étant dit, le Conseil d'administration compte 14 membres et quatre postes de Président-e de Comité, mais il y aura également d'autres rôles de leadership très importants que les membres du Conseil devront remplir en temps voulu.

Il est précisé que si un-e administrateur-riche est également membre d'une AM et qu'il/elle doit déménager vers un autre pays, il/elle restera administrateur-riche et en fonction pendant toute la durée de son mandat. On insiste sur le fait que les administrateur-riche-s ne représentent pas leurs AM. Les administrateur-riche-s peuvent continuer à siéger à l'instance de gouvernance de leur AM, mais s'il y a conflit d'intérêts, on s'attend alors à ce que le conflit soit déclaré et il se peut qu'ils/elles ne peuvent voter.

Un membre du Conseil suggère que ce problème pourrait être atténué si le mandat des président-e-s des comités était plus court. Il est alors souligné qu'il faut du temps pour apprendre et acquérir de l'expérience dans un rôle de Président-e et que cette durée est gage de plus de stabilité au sein du Comité.

Suite à cette discussion, le Conseil **approuve à l'unanimité l'échelonnement du premier mandat des administrateurs et administratrices, tel que présenté dans le document référencé CA/07.20/DOC3.3 & 3.4**

Le Conseil **donne son aval** aux nominations suivantes :

Comité d'audit, des finances et des risques :

Présidente – Elizabeth Schaffer;
Membre et Trésorier– Bience Gawanas.

Comité des membres :

Présidente - Deika Nieto Villar
Membre – Ulukbek Batyrgaliev.

Comité des politiques, stratégies et investissements :

Présidente – Abhina Aher;
Membre – Josephine Obel.

Comité technique et d'allocation des ressources :

Président – Isaac Adewole ;
Membre – Kobe Smith.

Trésorier
Bience Gawanas

Personne relais - Questions de protection

Kate Gilmore (en sa qualité de Présidente du CA)

Il **est noté** que le Trésorier, les Président-e-s du Comité des finances, de l'audit et des risques, du Comité des membres et du Comité des politiques, stratégies et investissements siégeront chacun-e pour un mandat de trois ans. Les membres des Comités siégeront pendant la période autorisée dans le cadre du processus d'échelonnement approuvé. Étant donné que le Comité technique et d'allocation des ressources n'est pas un comité permanent, le mandat de son/sa Président sera conforme au processus d'échelonnement approuvé.

Le Conseil **convient** qu'à la fin de sa première année, il procédera à une évaluation de ses travaux, processus et opportunités de contribuer et de diriger – y compris la présidence et la composition de ses Comités et la promotion du leadership des jeunes.

4. Réforme de l'allocation des ressources

4.1 Directives pour les Flux 1,2 et 3

Ce point est présidé par Bience Gawanas. Le Conseil est renvoyé aux documents référencés CA/07.20/DOC4.1a, 4.1b et 4.1c, qui offrent des informations sur les directives proposées pour les Flux 1,2 et 3.

Varun **Anand**, Directeur, Division Finance & Technologie, présente ce point et rappelle au Conseil que l'Assemblée générale a approuvé un nouveau cadre d'allocation des ressources qui fut ensuite ratifié par le CG. Celui-ci comporte trois flux :

Flux 1 : Financement des AM d'un minimum de 80% des fonds de base non restreints

Flux 2 : Fonds de stratégie – jusqu'à 15% de fonds de base non restreints

Flux 3 : Réponse d'urgence – jusqu'à 5% de fonds de base non restreints

Flux 1

Le Conseil souhaite la bienvenue aux représentants du Redstone Strategy Group, Sam Greenberg et Lee Green, qui ont travaillé avec le Secrétariat à l'élaboration des directives du flux 1. Ils en présentent les grandes lignes :

- Les directives ont été élaborées dans le cadre d'un vaste processus de consultation avec les AM et le personnel du Secrétariat. Les AM ont mis l'accent sur la transparence, en ont appelé au Secrétariat pour qu'il soutienne les AM dans l'élaboration de leurs plans et ont exprimé le

désir d'avoir une représentation externe au sein de l'équipe d'examen technique.

- Le processus d'allocation aux AM se déroulera tous les trois ans afin de s'aligner sur les cycles de six ans du cadre stratégique de l'IPPF.
- Le Comité du Conseil en charge des allocations aura un rôle de supervision important et transmettra ses recommandations à l'ensemble du Conseil d'administration à fins d'approbation.
- L'admissibilité à long terme aux financements du Flux 1 sera limitée aux AM à revenu faible et intermédiaire, sur la base des décisions de l'Assemblée générale telles que ratifiées par le CG. Les AM des pays à revenu élevé ne seront pas éligibles après 2021, mais celles-ci ainsi que les partenaires collaborateurs resteront éligibles aux financements des Flux 2 et 3, et aux subventions restreintes.
- Il y aura une mise en place progressive, le premier cycle de trois ans commençant en 2023. Pour 2021, les formules d'allocation antérieures détermineront les montants de financement. Les AM de plusieurs régions pilotes utiliseront le nouveau processus pour rédiger leurs plans d'activités.
- Les prochaines étapes consisteront à finaliser les directives qui seront ensuite communiquées aux AM. Une assistance sera fournie aux régions pilotes sélectionnées afin que soit utilisé le processus de planning et de revue des AM dès cette année. La formule d'allocation sera présentée au Conseil en novembre.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil demande comment le système d'allocation des ressources fonctionnera en cas d'urgence, par exemple en réponse à la pandémie due au Covid-19. Un autre membre du Conseil souligne que l'impact du Covid-19 est universel et que les inégalités sont en train de s'exacerber. Par exemple, les pays des Caraïbes et d'Amérique latine sont confrontés à de graves inégalités. Il est à craindre que les pays à revenu élevé ne soient laissés pour compte dans le cadre du nouveau système d'allocation proposé, ce qui irait à l'encontre du principe approuvé à New Delhi en novembre selon lequel personne ne doit être laissé pour compte.

Un autre membre du Conseil fait état de préoccupations similaires. Certes, il est entendu que l'IPPF disposera de trois flux de fonds non restreints. Cependant, dans le contexte de la crise mondiale actuelle, de nombreux pays considérés comme des pays à revenu élevé pourraient ne plus l'être, ce qui induirait une augmentation possible du nombre de femmes et de filles ne pouvant jouir de leurs droits sexuels et reproductifs.

En réponse, le DG précise à l'intention du Conseil que l'Assemblée générale avait approuvé un certain nombre de paramètres pour l'allocation des ressources, y compris la disposition selon laquelle au moins 80% des financements de base non restreints doivent être dirigés vers le Flux 1, et que seuls les pays à revenu faible et intermédiaire recevront des subventions de base sur ce flux. Ceci est conforme à la politique actuelle et aux restrictions existantes des donateurs de l'OCDE-CAD [*comité d'aide au développement de*

[l'OCDE]. Toute modification de ces principes doit être réexaminée par l'Assemblée générale. La Fédération a dû répondre à la Covid-19 dans un environnement contraint, mais grâce au fonds d'urgence de US\$ 250 000, le Secrétariat a pu apporter des réponses, et dans le cadre du nouveau système, ce montant atteindra jusqu'à 5% des recettes de base non restreintes.

Le représentant de l'association du personnel fait part de certaines préoccupations du personnel eu égard au rôle du Secrétariat pour aider les AM à élaborer leurs plans triennaux dans le cadre de la restructuration proposée et de l'impact probablement disproportionné sur le personnel technique. Le DG et le Directeur financier assurent que le coût transactionnel du passage d'un cycle d'un an à un cycle de trois ans sera baissier, et c'est d'ailleurs ce qui en partie alimenta la philosophie derrière la restructuration du Secrétariat.

Un membre du Conseil s'interroge sur certaines des dates fournies dans les directives (résumées et détaillées) concernant le test pilote du nouveau système et l'introduction du premier cycle triennal. L'un des représentants du cabinet Redstone précise que le nouveau système sera testé pendant deux ans, que le premier cycle de trois ans ira de 2023 à 2025, et que le cabinet veillera à ce que les dates soient cohérentes dans tous les textes.

Flux 2

Le Conseil accueille Riva Eskinazi, Directrice, Partenariats stratégiques et Développement, qui présente les directives proposées pour le Flux 2, le Fonds stratégique de l'IPPF. Ce Fonds a pour but de développer des initiatives stratégiques dans les domaines du Cadre stratégique qui nécessitent un soutien supplémentaire et qui aideront l'IPPF à réaliser ses résultats stratégiques. Le Fonds stratégique vise à offrir l'agilité et la capacité de réagir rapidement aux défis stratégiques et aux opportunités émergentes. Toutes les AM peuvent en bénéficier, y compris celles des pays à revenu élevé et les partenaires collaborateurs. Le Fonds offre deux canaux de financement, un Fonds régional d'intervention rapide et un Fonds de consortium. Jusqu'à 15% des fonds de base non restreints seront affectés au Flux 2.

Flux 3

Le Conseil accueille Julie Taft, Directrice, Pôle humanitaire, qui présente les directives proposées pour le Flux 3, le Fonds d'intervention d'urgence. Ce Fonds a été construit sur les fondations de l'actuel Fonds d'urgence du Directeur général et les principes demeurent les mêmes. Il sera accessible à toutes les AM et partenaires collaborateurs et représentera jusqu'à 5% des financements de base non restreints. Le Flux 3 a pour principal objectif la prestation de services et la mise en place de services de SSR vitaux en situations humanitaires. Il y a dans les directives une définition de ce qui constitue une crise humanitaire. Le Flux 3 sera lancé le 1^{er} janvier 2021.

Suite à une réitération du point soulevé précédemment concernant le financement des pays à revenu élevé, le DG indique que l'IPPF doit accepter les restrictions imposées par les donateurs. Les subventions de base non restreintes ne peuvent en aucun cas être accordées aux pays à revenu élevé.

C'est une politique de l'IPPF, et c'est une restriction imposée par les donateurs à toutes les organisations qui n'est par ailleurs pas spécifique à l'IPPF. L'Assemblée générale avait convenu que cette décision devait être respectée. Le Secrétariat ne ménage aucun effort pour trouver des financements alternatifs permettant de combler cette situation et le financement du Flux 2 contribuera à garantir que personne ne soit laissé pour compte.

Deika Nieto Villar indique qu'elle s'abstiendra d'approuver ce modèle, étant donné les pourcentages alloués aux différents Flux et étant donné que les pays à revenu élevé n'auront pas accès aux financements du Flux 1. Elle demande que ses commentaires soient consignés au procès verbal.

Avec six voix pour, une contre et cinq abstentions :

*Le Conseil **approuve** les Directives sur la réforme de l'allocation des ressources pour le Flux 1 (Soutien de base non restreint aux AM), le Flux 2 (Fonds stratégique) et le Flux 3 (Interventions d'urgence).*

5. Un nouveau Conseil a la tête d'une 'nouvelle' IPPF en ce moment critique

5.1 Saisir le moment

5.2 Plan de travail du Conseil

La Présidente présente au Conseil un projet de plan de travail préparé sur la base de ses conversations en tête à tête avec chacun-e des membres du Conseil. L'objet de ce document est d'examiner comment le CA peut offrir le meilleur du leadership à l'IPPF à un moment où le monde est confronté – et souvent manque – à faire face à quelques uns des défis les plus graves depuis la Seconde Guerre mondiale. Covid-19 a mis à nue la fiction de l'égalité et fait apparaître certaines des pires dimensions de l'inégalité ; *Black Lives Matters* a dénoncé les horreurs du racisme ; et la haine profonde des femmes et des filles continue de nuire à l'offre de services de santé de la reproduction. Le plan de travail a été conçu pour aider le Conseil à aborder plus rapidement la substance de ses travaux. Il l'aidera à se concentrer pendant ses six premiers mois d'activité et le guidera lors de l'élaboration du programme de l'année prochaine. Il vient également en complément du business plan existant du Secrétariat.

La Présidente explique avoir tenté d'identifier les réussites telles que décrites par diverses parties prenantes - les groupes et les personnes auxquels le Conseil est comptable, par exemple les AM, les personnes que nous servons, la Charity Commission, le DG et chacun et chacune d'entre nous. Ce document pourrait également aider le CNG à évaluer la performance des administrateur-riche-s. Le CNG va évaluer les administrateur-riche-s individuellement, mais il faudrait également lui demander d'évaluer le Conseil en son ensemble.

Le DG dit ensuite qu'il sera très utile pour le Conseil d'avoir un plan de travail et qu'il avait lui-même déjà fait de modestes propositions eu égard à ce document. En outre, le design du nouveau cadre stratégique devra également

être intégré, car celui-ci doit être approuvé d'ici la fin 2022. En réponse à une question sur les lacunes en matière de politique, le DG indique qu'il est nécessaire d'effectuer un audit des besoins politiques futurs. Mais entre-temps, alors que la Fédération a une *Déclaration des droits sexuels* progressiste, il y a du travail à faire pour la traduire en décisions politiques. Une autre question à examiner à l'avenir concerne les nouvelles frontières de la santé de la reproduction.

Le Conseil accueille favorablement le plan de travail provisoire et **convient** qu'il soit affiné pour tenir compte des observations formulées lors de la réunion, notamment en ce qui concerne la promotion et le suivi de l'égalité ethnique, du genre et de l'identité ainsi que la revue et l'approbation du nouveau cadre stratégique (2022). En outre, le Conseil doit se pencher sur la communication et l'image de marque de l'IPPF, ainsi que sur la manière de repositionner l'IPPF dans un monde de plus en plus négatif envers les valeurs et l'action de la Fédération. Le comité de l'Association du personnel (ou comité d'entreprise) sera intégré aux parties prenantes. Le plan de travail finalisé sera suivi d'un volet de suivi et d'évaluation et d'un plan d'action fournissant des détails sur le séquençement et les délais, ainsi que sur la délégation des activités aux Comités et à certains administrateur-riche-s spécifiques. La prochaine mouture du plan de travail sera communiquée aux membres du CA dans les deux prochaines semaines pour un examen plus approfondi, la version finale étant ensuite approuvée virtuellement. Le plan de travail final sera mis à la disposition de certaines parties prenantes clés, notamment le CNG et les associations membres.

6. Plan & budget 2021 du Secrétariat unifié

Le DG présente une mise à jour sur les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne le Secrétariat unifié 2021 (voir le document référence [CA/ 07.20 /point 6 de l'ordre du jour](#), y compris en ce qui concerne la nouvelle version proposée du Secrétariat qui sera lancée le 1^{er} septembre 2020.

Le DG explique que les réformes approuvées en novembre 2019 ont permis de créer un Secrétariat plus unifié, mieux aligné et plus efficace dans ses opérations. Le précédent Conseil de gouvernance avait demandé au Secrétariat d'affecter davantage de fonds non restreints aux AM et d'en garder moins à son intention propre. Pour remettre cela dans le contexte, il faut se rappeler que 54% des financements de base furent dirigés vers les AM en 2017 et 60% en 2018 et 2019. Le montant destiné aux AM devrait être de 70% en 2021 et l'IPPF pense atteindre cet objectif grâce au Secrétariat unifié.

Le modèle proposé a permis au Secrétariat de conserver ses six bureaux régionaux, avec une proportion plus élevée de personnel dans ceux-ci. Il s'articule autour de trois piliers : toutes les fonctions liées aux AM et au personnel sont regroupées ; le personnel en contact avec l'extérieur est regroupé ; le personnel interne (par exemple RH, finances et informatique) est regroupé et situé plus près des principaux clients avec lesquels il travaille.

Pour aider au processus de restructuration, un comité consultatif fut mis en place, présidé par Helen Clarke, et composé de représentant-e-s de l'AM, des syndicats et du personnel, qui ont partagé leurs observations, fourni des conseils et mis à l'essai divers modèles. Ce fut un processus douloureux, mais les gains d'efficacité pouvaient être considérables. Le 14 juillet, tous les sites du Secrétariat affichaient les 88 postes qui risquaient d'être supprimés ainsi que les autres emplois créés. Ce fut une période difficile pour le Secrétariat et le processus fut géré aussi rapidement et professionnellement que possible, afin de permettre au Secrétariat de reprendre pleinement ses activités et de soutenir les AM.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil demande comment la responsabilité financière envers les donateurs et les populations que nous servons peut être garantie avec un Secrétariat plus petit. Le DG répond que par le passé, les structures de gouvernance régionale rendaient la responsabilisation difficile et que le processus de réforme allait y remédier. Il est nécessaire d'investir dans des systèmes de gestion et de contrôle et des ressources supplémentaires seront ici nécessaires. Le Secrétariat s'est également entretenu avec des donateurs qui pourraient être disposés à investir dans la réforme et répondre aux besoins de réduction des effectifs du Secrétariat.

En réponse à une question concernant les dépenses et les investissements du Secrétariat dans les AM, le DG réitère qu'il s'agit d'une décision de gouvernance comme quoi le Secrétariat ne doit pas utiliser plus de 30% des financements de base non restreints. Il dit également que l'équipe de direction est d'avis qu'avec l'impact de la Covid-19, les pourcentages devraient être augmentés, l'objectif devant être de soutenir davantage les AM. Il explique que l'IPPF utilise une formule de financement approuvée en 1987 et qui affecte un pourcentage à chaque région, à charge à elles d'allouer les fonds destinés à leurs AM.

Un membre du Conseil demande des éclaircissements supplémentaires sur les critères de réduction du soutien aux régions et si le nombre d'AM desservies par un Bureau régional a été pris en compte. Le DG explique que le Secrétariat unifié a été conçu de bas en haut, selon les principes décrits ci-dessus. En examinant les coûts de chaque siège du Secrétariat (régionaux et central), il avait été constaté que le coût moyen du site le moins cher était cinq fois inférieur au coût moyen du site le plus cher. Par conséquent, des décisions ont été prises pour transférer certaines fonctions dans des lieux moins chers avec les talents disponibles, le Bureau central devant assumer les réductions les plus importantes et le nombre d'AM dans une région n'étant pas un facteur directement pris en compte.

En réponse à une question concernant l'allocation proposée des financements de base non restreints pour le Flux 1 en 2021, le DG explique que bien que l'accord prévoit que le Flux 1 comprenne au moins 80% de financements de base non restreints, il en recevra en fait 90% en 2021. En effet, 2021 constitue une année de transition et les Flux 2 et 3 auront du mal à atteindre leurs

pourcentages optimaux au cours de leur première année de fonctionnement.

Daniel McCarthy parle ensuite au nom de l'association du personnel du Secrétariat, disant que le personnel a réitéré son soutien au Secrétariat unifié et à la nécessité de diriger davantage de fonds vers les AM. Cependant, le moral n'est pas en ce moment au beau fixe, le personnel se souciant de ce que la suppression de 88 postes soit une proposition extrême. Le personnel demande à la direction de veiller à ce que toutes les mesures de réduction des coûts aient été prises en compte, y compris les déplacements, les bureaux, les services professionnels et la poursuite des réunions virtuelles. Le personnel demande également – et encore une fois - une revue des salaires des cadres supérieurs, étant donné que ces salaires ont figuré dans les médias et qu'ils présentent un risque de réputation.

Le Conseil **note** la mise à jour sur le Secrétariat unifié.

7. Rapport du Comité d'audit, des finances et des risques

Elizabeth Schaffer, Présidente du Comité d'audit, des finances et des risques (C-AFR) présente le rapport de la première réunion du C-AFR, qui a eu lieu le 15 juillet - voir le document référencé CA / 07.20 / point 7 de l'ordre du jour.

Le Conseil est informé que cette première réunion portait essentiellement sur des questions importantes de réglementation et de conformité nécessitant une action du Conseil. Le Comité n'a pas encore eu le temps d'examiner dans le détail les chiffres de gestion prévisionnels (CGP) proposés, bien qu'ils appuient dans ses grandes lignes le plan présenté par le DG. Le Comité tiendra une réunion supplémentaire en temps voulu pour examiner d'autres questions de fond relevant de sa compétence.

Le DG ajoute que le budget complet sera soumis au Conseil à fins d'approbation en novembre, après qu'il ait été examiné en détail par le C-AFR au préalable. Cependant, cela ne laisse pas beaucoup de temps pour que les AM dépendant de subventions de base reçoivent des informations sur le financement de l'année suivante – raison pour laquelle il avait été important que le Conseil approuve les directives d'allocation des ressources plus tôt au cours de la réunion.

Varun Anand, Directeur, Finance & Technologie, présente le rapport du C-AFR sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Il est noté qu'une deuxième version des comptes a été soumise au Conseil très récemment afin de tenir compte de quelques légères modifications qui devaient leur être apportées.
- Le C-AFR a examiné la note de continuité d'exploitation et la lettre de déclaration et recommande que celles-ci soient approuvées par le Conseil.
- Les différences entre les comptes audités de l'organisme de bienfaisance, les comptes audités du groupe et le compte de résultat

cumulé, non encore audité, sont expliquées.

- En ce qui concerne les activités de l'œuvre de bienfaisance, il est noté qu'il y a eu une augmentation des dépenses et des revenus en 2019 par rapport à 2018, en grande partie due au projet DFID-WISH.
- En ce qui concerne les activités du groupe, il est noté qu'il y a un excédent net non affecté de US\$1 million en 2019, par rapport à US\$ 14,7 millions de perte en 2018. Il y a eu en 2019 une augmentation de 147% des financements restreints, une augmentation de 63% des subventions aux AM et organisations partenaires et eu une réduction de 42% des financements non restreints des fonctions centrales.
- Le bilan du groupe témoigne d'une position de trésorerie vigoureuse en 2019, soit US\$ 70,9 millions. Il y a également eu une augmentation de US\$ 2,5 millions des réserves générales, ce qui les portent à US\$16,9 millions, ce qui est toujours en deçà de la politique approuvée selon laquelle les réserves générales doivent se situer dans une fourchette de US\$ 18 à 24 millions.
- Les principales constatations communiquées par les auditeurs au C-AFR sont les suivantes : sous financement de la fonction financière ; états financiers et preuves à l'appui d'être produits régulièrement dans le respect des délais ; une différence non ajustée a été identifiée, mais elle est inférieure au seuil d'importance relative. Et encore : un environnement de contrôle faible ; une absence de politiques et procédures uniformes dans les bureaux ; la configuration du système comptable a créé d'énormes défis, en particulier en ce qui concerne les devises et les produits.
- Principales mesures prises en réponse à ces constatations : nomination d'un cabinet d'audit interne ; examen indépendant du système comptable entrepris ; mise en place d'un mécanisme de reporting plus vigoureux dans tout le Secrétariat ; mise en œuvre d'un robuste processus de clôture de fin de mois ; mise en œuvre d'un contrôle de la trésorerie amélioré ; mise à jour du *Manuel financier*.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil s'interroge sur le déficit de US\$ 5,9 millions au milieu de 2020 et demande si un déficit est prévu pour la fin de l'exercice. En outre, en raison du déficit et des menaces de financement induites par la Covid-19, pourquoi est-il proposé d'augmenter les subventions de base de 32% ? Leur augmentation pourra-t-elle être maintenue à l'avenir ? Le Directeur, Finances & Technologie, indique que le déficit de US\$5,9 millions concerne la période jusqu'à mai 2020. Dans le business model de l'IPPF, la majeure partie des financements non restreints est reçue au cours de la seconde moitié de l'exercice et le Conseil est informé qu'il n'y aura pas de déficit en fin de l'année. En réponse à la question sur la pérennisation des augmentations des subventions, il est expliqué que l'augmentation de 32% tient au changement de la formule d'allocation des ressources. Il avait été possible de réaffecter des fonds aux Flux 1, 2 et 3, rendant ainsi disponibles des fonds supplémentaires disponibles aux AM. Il est reconnu qu'il existe un risque de contraction des économies et de diminution de l'aide au développement, mais l'IPPF dispose d'un coussin d'environ US\$ 60 millions.

En réponse à une question sur l'avancement des versements des subventions de base aux AM, le Conseil est informé que la direction, en consultation avec les Président-e-s précédents, a pris la décision d'avancer une grande partie de la deuxième tranche de subvention aux AM, afin de veiller à ce qu'elles ne souffrent pas d'une crise financière significative en raison de la Covid.

Un membre du Conseil demande des éclaircissements sur le calendrier de soumission des comptes financiers à la Charity Commission. Il lui est répondu que la date limite est le 31 octobre 2020 pour les comptes 2019.

En réponse à une question concernant l'augmentation du financement du Flux 1 du système d'allocation des ressources de 80% à 90% l'année prochaine, il est de nouveau expliqué qu'il s'agit là d'une augmentation ponctuelle, 2021 étant une année de transition, et que la formule de financement actuelle sera utilisée pour déterminer l'éligibilité.

Un membre du Conseil s'interroge sur les menaces pesant sur les financements et sur les liquidités de l'IPPF dans le contexte de la Covid-19. Le Directeur, Finance et Technologie, renvoie le Conseil à la note de continuité d'exploitation approuvée par le cabinet d'audit que le C-AFR recommande désormais à l'approbation du Conseil. L'IPPF est financée principalement par des donateurs gouvernementaux et, bien que ces financements souffriraient si les économies se réduisaient, les donateurs ont pris des engagements pour l'année prochaine, ce qui fait que l'IPPF restera solvable tout au long de l'année et que les AM recevront leurs subventions. En outre, si l'IPPF devait être placée dans une situation de liquidation, cela pourrait être couvert par la vente de ses propriétés.

Il est accepté que les documents n'ont pas été mis à disposition suffisamment à temps avant la réunion pour permettre aux membres du Conseil de lire et assimiler les informations fournies. Il est convenu qu'à l'avenir tous les efforts seront faits pour que la documentation, et ce dans toutes les langues de travail du Conseil, soit mise à la disposition des membres du Conseil conformément au calendrier convenu. Il est suggéré d'utiliser l'application *Board App* pour recueillir des questions à l'avance et les réponses pourraient être incluses dans les présentations.

Le Conseil prend note de la note de Continuité d'exploitation. Avec 11 voix pour, aucune contre, et 3 abstentions :

*Le Conseil **approuve** la conclusion selon laquelle l'IPPF est effectivement une «entreprise en activité » pendant au moins douze mois à compter de la date de signature.*

Avec 11 voix pour, aucune contre, et 3 abstentions :

*Le Conseil **approuve** que la Présidente du Comité d'audit, des finances et des risques signe la lettre de déclaration aux auditeurs au nom du Conseil d'administration.*

Avec 12 voix pour, aucune contre, et 2 abstentions :

*Sur recommandation du C-AFR, le Conseil **approuve** le rapport des administrateur-riche-s et les états financiers annuels audités, ainsi que toutes les notes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.*

Avec 13 voix pour, aucune contre, et 1 abstention :

*Le Conseil **convient** d'autoriser la Présidente et Trésorier à signer en son nom le rapport des administrateur-riche-s et les états financiers annuels audités, ainsi que toutes les notes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.*

Avec 12 voix pour, aucune contre, et 2 abstentions :

*Le Conseil **approuve** la recommandation du C-AFR de prélever des fonds sur les Réserves générales pour couvrir les paiements obligatoires - jusqu'à £1,39 million - au titre de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées pour l'année 2020.*

Avec 13 voix pour, aucune contre, et 2 abstentions :

*Le Conseil **approuve** la recommandation du C-AFR de prélever des fonds sur les Réserves générales pour relancer le **Fonds de révision de la stratégie** et d'y ajouter 110 000 dollars pour couvrir le coût restant du bilan à mi-parcours.*

Avec 13 voix pour, aucune contre, et 2 abstentions :

*Le Conseil **approuve** la recommandation du C-AFR de prélever des fonds sur les Réserves générales pour fournir un financement de US\$ 500 000 au cours des années 2020/21 afin de mettre en place les recommandations de **la revue de NetSuite**.*

Le Conseil **note** le rapport du C-AFR.

8. Performance 2019, avec un éclairage spécial sur le VIH

Manuelle Hurwitz, Directrice, Division des programmes, et Daniel McCartney, Conseiller technique VIH, présentent ce point, et se joint à eux Seri Wendoh, Haute conseillère technique, Genre. Le rapport et les documents associés ont été fournis au Conseil (voir document référencé [CA/07.20/DOC8.1](#), y compris les principales données de performance 2019 telles que détaillées dans le document *Offre de services relatifs au VIH*).

Les points suivants sont présentés au Conseil :

- Les services liés au VIH continuent d'augmenter d'année en année, sous l'effet d'une augmentation significative d'une offre de services spécifiques aux IST, auparavant un domaine négligé.
- Cependant, il y a eu une légère diminution des services spécifiques au VIH, peut-être en raison de la règle du bâillon mondial qui a considérablement affecté plusieurs AM.

- L'offre de services VIH de l'IPPF est principalement axée sur le dépistage et la prévention du VIH. Le dépistage du VIH est un point d'entrée clé à la fois pour le lien à la prévention, au traitement et aux soins du VIH, mais aussi pour d'autres services de SSR.
- En 2019, la distribution de préservatifs par l'IPPF a considérablement diminué, mais le potentiel existe pour revigorer un programme intégré de [promotion] des préservatifs. Récemment, l'IPPF a eu une conversation avec un groupe de travail mondial sur le préservatif, institué par l'ONUSIDA, afin d'appuyer la revue et l'élaboration d'une stratégie pour l'IPPF.
- Le *paquet complet de services VIH de l'IPPF* a été lancé aujourd'hui. Il s'agit d'un examen critique et d'une actualisation des neuf services VIH précédents recommandés avec le continuum de soins VIH (de la prévention à la prise en charge).
- En 2019, 131 AM au total ont déclaré avoir des programmes dédiés incluant des personnes vivant avec le VIH et / ou des populations clés.
- Le 12 août, Journée internationale de la jeunesse, l'IPPF lancera un document de mise à jour pour les jeunes vivant avec le VIH intitulé *Healthy, Happy & Hot*.
- L'engagement avec le Fonds mondial est un volet clé qui nécessite une attention particulière et qui représente également une opportunité importante de financement et d'influence au niveau national. En 2019, 49 AM ont déclaré avoir participé aux processus nationaux du Fonds mondial.
- Principaux défis pour l'IPPF :
 1. Réinventer une IPPF «après-ECHO» en tant que chef de file en matière d'offre de services de SSR, en mettant l'accent sur la prévention du VIH et en maximisant l'intégration efficace du VIH à tous les niveaux de l'offre de services.
 2. Se recentrer sur une approche inclusive et centrée sur les personnes en matière des SDRS des personnes vivant avec le VIH et les populations clés, et veiller à une perspective de genre plus forte dans les programmes de lutte contre le VIH.
 3. Redynamiser les partenariats stratégiques pour maximiser le potentiel de financement, en mettant l'accent sur l'engagement avec le Fonds mondial, et renforcer le protocole d'accord existant avec l'ONUSIDA et l'accord de partenariat avec Frontline AIDS et le groupe de pays VIH cibles de l'IPPF.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil souligne la nécessité de rendre les dispensaires et autres PPS plus conviviaux et inclusifs. Par

exemple, à l'époque de Covid-19, est-il possible d'augmenter les services à domicile ? Le Secrétariat reconnaît qu'il est nécessaire de veiller à ce que les modèles de qualité de soins soient centrés sur la personne et sensibles à toutes les populations. Le Secrétariat cherche à obtenir des fonds pour un programme permettant une meilleure offre à base communautaire.

En ce qui concerne la baisse des chiffres relatifs aux préservatifs masculins, le Secrétariat est interrogé sur le niveau de données disponibles. Le Conseil est informé que s'il existe une grande quantité de données, il est possible d'en faire plus en termes d'analyse, de nuancement des données et d'information sur les programmes et le plaidoyer. On souligne également l'importance de mettre l'accent tant sur la perspective du plaisir que sur la prévention, en particulier pour les jeunes.

Un membre du Conseil demande si des données sont disponibles sur l'effet de la Covid-19 sur les services en 2020. Le Conseil est informé que dans 17 AM, il y a eu une baisse de 45% des services VIH, de 35% des services IST et de 50% de distribution de préservatifs.

En réponse à une question concernant l'impact de la règle du bâillon mondial et si les AM peuvent espérer être soutenues dans le cadre du nouveau système d'allocation des ressources, le Secrétariat indique que certains donateurs, tels que la Belgique et le Canada, se sont manifestés pour aider à combler l'écart, sans que celui-ci le soit pour autant complètement. Il sera possible de mobiliser de nouvelles contributions grâce aux fonds restreints.

Le Conseil note la mise à jour sur la performance 2019 - avec éclairage spécial sur le VIH.

9. COVID-19 : impact, risques, résilience et innovation

Il **est noté** que suite à des contraintes de temps, les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour seront communiqués aux membres du Conseil après la réunion.

10. QUESTIONS DIVERSES

Un membre du Conseil demande une clarification sur le vote relatif aux Directives sur la réforme de l'allocation des ressources pour le Flux 1, le Flux 2 et le Flux 3. Il est noté que le résultat du vote est le suivant : six voix pour, une contre et cinq abstentions. **Huit administrateur-riche-s constituent un quorum et les décisions sont prises à la majorité simple. Il s'ensuit que ce résultat est valide.**

11. Date et lieu de la prochaine réunion

Suite à la situation relative au Covid-19 et aux difficultés de déplacement, il est convenu que la prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu

virtuellement vers la fin octobre / mi novembre. La date sera finalisée prochainement.

Clôture de la réunion

La Présidente remercie le DG et les membres de l'équipe de direction pour leur soutien à ce nouveau Conseil. Les interprètes, techniciens et personnel de soutien sont également remerciés.